L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 14 MARS 1880.

Nouvelles télégraphiques.

Opinion de Bismarck.

Londres, 9 mars.—Le *Daily News* publie la dépêche suivante de Berlin: "Le prince de Bismark a donné hier un dîner parlementaire. Il a dit qu'à son avis la France avait montré les suites qu'il convenait à l'affaire Hartmann."

Le fils de M. Jules Simon et le sénateur Testelin.

Paris, 9 mars.—Le *Gaulois* dit que M. Charles Simon, fils de M. Jules Simon, a l'intention de provoquer en duel M. Testelin pour avoir insulté hier son père au sénat.

Le rejet de l'article 7.

Paris, 10 mars.—On avait prévu depuis quelque temps que l'article 7 serait rejeté à 8 ou 10 voix de majorité, et la majorité a été portée à 19 par la tournure des débats et particulièrement par le discours impolitique de Ferry. L'opinion unanime des adversaires de ce ministre est qu'il devra donner sa démission.

La *République française* déclare que l'antagonisme entre le sénat et la chambre a recommencé et qu'il faudra sauver le sénat malgré lui des conséquences de son vote. Le *Journal des Débats* conseille au cabinet de chercher un compromis.

Le divorce en Italie.

Rome, 9 mars.—M. Meralli a présenté à la chambre un projet de loi tendant à l'établissement du divorce. Le ministère est favorable à la mesure, mais il se propose d'y introduire quelques modifications. Le projet de loi a été renvoyé à une commission. La presse est divisée sur ce sujet. Tandis que le *Pungolo* de Naples prétend que le divorce est un expédient essentiellement moral, l'*Osservatore Romano* soutient que la tendance au divorce est un signe de corruption avancée, et le *Lega* reproche au Pape d'avoir fait trop de concessions à la loi civile dans son encyclique sur le divorce.

Exposition de vins à Rome.

Rome, 9 mars.—Le roi Humbert a inauguré hier une exposition de vins.

Saint Thomas d'Aquin.

Rome, 9 mars.—A la réception donnée aujourd'hui au Vatican en l'honneur du grand théologien saint Thomas d'Aquin, le trait principal a été l'adresse présentée au Pape par le cardinal américain, les archevêques et évêques de New York, Boston, Philadelphie, Brooklyn, Buffalo, Albany, Ogdensburg, Newark, Providence, Hartford, Scranton, Harrisburg, Erie et Pittsburg. Dans cette adresse, les signataires expriment leur adhésion formelle aux dogmes de l'Encyclique du Père éternel (Encyclica Æterni Patris), qui a trait à la philosophie de saint Thomas. Un grand nombre de dignitaires et de députations se sont réunis pour féliciter le Pape d'avoir adopté la philosophie de saint Thomas d'Aquin. Certains manuscrits du célèbre théologien, découverts récemment au monastère de Subiaco, seront présentés au Pape.

Anniversaire de Mazzini.

Rome, 10 mars.—A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mazzini, des républicains se sont rendus au Capitol et ont placé des couronnes sur le buste du défunt. La police a saisi des emblèmes de l'Irredente et arrêté Frattie qui avait fait un discours violent.

Louisiane

Nous avons donné hier d'après le *Meschacebé* le récit d'un meurtre commis par un nègre nommé Benton sur un irlandais nommé John Murphy, à la station de Chacahoula, paroisse Terrebonne. Notre estimable confrère, le *Courrier* de Houma, ajoute les détails suivants :

John Murphy était employé depuis plusieurs mois, par M. Deschaux, l'agent du dépôt de la station du Chacahoula. Il était connu pour un excellent travailleur et un homme inoffensif, jamais on ne l'avait vu se quereller avec qui que ce soit; malheureusement comme beaucoup de ses compatriotes d'Irlande, il était adonné à la boisson et encore il ne buvait, nous ont affirmé des témoins dignes de foi que les jours de paie, ne manquant jamais à son travail pour satisfaire sa passion des liqueurs fortes.

Le jury d'enquête mi-partie blanc et de couleur, après avoir entendu les dépositions des témoins, a rendu un verdict d'homicide volontaire. En conséquence, l'assassin noir a été remis entre les mains du shérif Alfred Kennedy. (e.)

Là, commence une odyssée d'un nouveau genre.

Kennedy, en prenant possession du prisonnier, était en état complet d'ivresse, il a, à *notre vue* fait tout son possible pour le faire échapper. A chaque magasin, il arrêtait son buggy, faisait descendre Thomas Benton, lui ôtait les menottes et le laissait seul au milieu de plusieurs autres nègres, accourus pour le voir et lui serrer la main. A différentes reprises nous avons vertement réprimandé le shérif de cette grave infraction à ses devoirs: Il nous a répondu en homme ivre, qu'il n'y avait aucun danger, que Benton *était un bon garçon* et qu'il ne chercherait pas à s'échapper.

Voyant que nous ne pouvions obtenir aucune raison de cette brute, nous nous sommes, assisté du coroner W. Hardee, constitués les gardiens du prisonnier.

Cette manœuvre s'est répétée dix fois, et dix fois, le prisonnier et le shérif ont bu ensemble et dix fois ils ont fait remplir une bouteille de whisky qu'ils vidaient entre deux magasins, et dix fois le shérif à ôté les menottes à l'assassin. La dernière fois, il s'est arrêté au beau milieu de Houma, en face de la grocerie de M. Jos Sauccède, où il a répété la même manœuvre. Le prisonnier se sentant de nouveau libre et entouré de plus de vingt hommes de sa race, a voulu sans doute profiter de sa dernière chance, favorisée par la nuit qui était noire; il a fait un mouvement pour s'élancer dans la rue, quand il fut vigoureusement saisi par le corone Willie Hardee, assisté du constable W. Case, qui, rapidement et la main sur leurs pistolets, se frayèrent un chemin parmi les noirs intimidés et conduisirent le prisonnier à la prison.

Le docteur Campdoras.—Le docteur Campdoras exilé du coup d'Etat, était venu se réfugier aux Etats-Unis et après deux ans de séjour à New-York, il s'était rendu au Kansas où il s'est établi. Voici ce qui dit à son sujet le *Messager franco-américain* :

Après vingt six ans de tranquille prospérité, le Dr Campdoras a éprouvé un grand malheur. Il s'est cassé le bras gauche, en avril 1879 et avant d'être parfaitement guéri, il a eu une attaque de paralysie. Le mal a envahi tout le côté gauche et, quoiqu'il ait un peu diminué, le malade est encore dans l'impossibilité d'agir et même de parler avec suite. On nous prie de publier ces détails, afin de faire connaître aux nombreux amis que le docteur Campdoras possède à New York, à Saint-Louis, à la Nouvelle-Orléans et ailleurs la facheuse situation dans laquelle il se trouve. On nous apprend aussi que le Dr Campdoras avait commencé quelques démarches auprès du gouvernement français, pour obtenir une indemnité comme exilé du coup d'Etat.

M. Rouher et le prince Napoléon.—Le *Gaulois* raconte qu'une carte a été remise dimanche à M. Rouher par M. Brunet, au nom et de la part du prince Napoléon, à l'occasion du discours de l'ancien ministre.

Voici le texte des lignes qui précèdent le nom du prince sur cette carte :

"Au grand orateur du libre-échange, témoignage d'admiration et de remerciements de la part du

"PRINCE NAPOLÉON."

Au reçu de cette carte, M. Rouher a écrit immédiatement la lettre suivante au prince Napoléon :

"Monseigneur,

"Que Votre Altesse Impériale daigne agréer l'expression de ma reconnaissance pour le haut témoignage de satisfaction qu'elle veut bien me donner.

"L'œuvre économique de 1860 n'avait rencontré que de chaleureux approbateurs parmi les membres de la dynastie impériale.

"Mon devoir était de faire trêve à mon silencieux isolement, à mes tristesses et d'employer mon effort à défendre cette œuvre attaquée et menacée.

"Votre approbation nouvelle m'est infiniment précieuse.

"Daignez, Monseigneur, agréer l'assurance du profond respect de votre très humble et très dévoué serviteur.

"E. ROUHER."

Il y a des découvertes d'une telle supériorité qu'elles se répandent, se généralisent et se popularisent avec la vitesse du vent. Ainsi en a-t-il été et en est-il de la découverte des propriétés thérapeutiques du *Navet Indien* contre les affections des Poumons; c'est de ce précieux végétal qu'un de nos pharmaciens distingués, M. B. Laplace, a su tirer l'agent de guérison qu'il a nommé "Sirop Pectoral Balsamique aux Navets Indiens."

SPECTACLES BALS, &c.

GRAND OPERA HOUSE,

[illegible] Propriétaire et Directeur.

[illegible] MODJESKA [illegible] la Merveilleuse.

Lundi, mercredi et vendredi soir, Dans son rôle de ROSALIND, de la comédie de Shakespeare, AS YOU LIKE IT.

[illegible] TWELFTH NIGHT.

Jeudi, dans sa grande représentation de JULIA dans la pièce de Knowles, THE HUNCHBACK.

Samedi soir, comme ISABELLA, dans la [illegible] Shakespeare, MEASURE FOR MEASURE.

Mercredi, matinée de NELSON, AS YOU LIKE IT.

Samedi, matinée de NELSON, LADY OF LYONS.

14 mars—

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Samedi matinée, Samedi et Dimanche soirs, 13 et 14 mars, TROIS DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS du Comédien Américain

Mr B. MACAULEY,

dans son rôle caractéristique de "UNCLE DAN'L,"

Député shérif de Jarvis Section, dans la Comédie Originale de Locke, intitulée: A Messenger from Jarvis Section.

Avec nouveaux décors et accessoires.

LUNDI, 15 mars—

Compagnie d'opéra burlesque de COLVILLE.

13 mars—

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

M. BIDWELL annonce respectueusement que son engagement avec la fameuse

COLVILLE

Opera Burlesque Company

La plus grande et la plus complète organisation existant, pour la représentation de pièces légères, est

Limité à deux semaines, commençant Lundi Soir, 15 Mars 1880,

Avec la troupe complète, comprenant

40 — ARTISTES — 40

Qui paraîtront aussi Mardi soir et Mercredi en matinée pour la première fois à la Nouvelle-Orléans, dans la grande pièce burlesque de Byron, en 2 actes, avec cette troupe cette saison, (Ill Treated)

IL TROVATORE.

Mercredi et Jeudi Soirs—Le grand succès de la saison, avec sa grande mise en scène,

OXGEN, Or Gas in Burlesque Metre.

Vendredi et Samedi Soirs et Samedi en matinée, la nouvelle pièce burlesque, en 2 actes, intitulée la

MAGIC SLIPPER.

Samedi Soir, 20 mars—Pour cette soirée seulement, costumes complètement neufs et décors nouveaux,

ROBINSON CRUSOE.

Retenez vos places pour toutes les pièces. Pour la seconde et dernière semaine—Babes in the Wood, Blue Beard, Piff Paff et Bohemian Gyurl.

13 mars—

THEATRE ST-CHARLES.

D. BIDWELL, Propriétaire et Directeur.

Pour un court engagement
Les Merveilleux
MIDGETS.
Parfaits Specimens de l'Humanité—Les Plus Petits qui Existent.

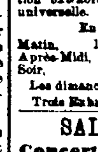

GEN'L MITE,
Age :15 ans. Poids: 9 livres.

MAJOR ATOM,
Age : 10 ans. Poids: 15 livres.

Ces merveilles humaines ont créé une excitation extraordinaire et commandé une attention universelle.

En Exhibition Tous les Jours.

Matin,	10 à 12.	Prix d'Entrée,
Après-Midi,	2 à 3	
Soir,	7 à 9.	Vingt Cinq Cents.

Les dimanches de 7 à 9 P. M. seulement.
Trois Exhibitions par jour.

7 mars—

SALLE GRUNEWALD

Concert à Grand Orchestre par souscription,

Sous la direction de

THEODORE CURANT,

MARDI, 30 MARS 1880, à 8 P. M.,

Avec le bienveillant concours de Mme Alice Schwartz, de Mlle Annie Seawell, de MM. F. Bremer, prof. D. Delacroix et J. W. H. Eckert et d'un orchestre complet de 40 des meilleurs musiciens de la ville.

Billet de souscription.............$1 00

A vendre dans tous les principaux magasins de musique. On trouvera le programme du concert dans une prochaine annonce.

7 mars—7.14.21.28 mars

GRUNEWALD HALL.

LE PROF. G. H. CROMWELL,

Le grand démonstrateur des arts.
Cinq soirées et cinq matinées.
Programme des séances.
Samedi soir, 13 mars.
La Suisse et les Alpes.
Matinée de samedi.
Versailles, la ville splendide.
Lundi soir, 15 mars.
Un grand Tour en Europe.
Mardi soir, 16 mars.
L'Allemagne et le Rhin.
Matinée de jeudi.
L'Italie, le pays des arts.
Donation des recettes brutes à l'association du monument de Lee.
Mercredi soir, 17 mars.
L'Irlande et le lac de Killarny.
Matinée de mercredi—Même sujet.
Donation des recettes brutes au fonds de secours irlandais.
Jeudi soir, 18 mars.
Rome, la ville éternelle.
Matinée de jeudi. Même sujet.
Donation des recettes brutes aux orphelins de la Nile-Orléans.
Vendredi soir, 19 mars.
Paris, la magnifique ville.
Samedi soir, 20 mars.
L'Amérique, notre pays.
New-York, Washington, etc.
Matinée de samedi.
Londres, la grande ville.

Grandes personnes—Entrée..............50 cents
Enfants.......................................25 cents
Pas de frais extra pour sièges réservés achetés au magasin de musique de Grunewald.
Portes ouvertes à 7 1/2 h. On commence à 8 h. On peut faire venir les voitures à 9:45 h.

13 mars—

CONCERT-BÉNÉFICE.

Mélodie Irlandaise au Théâtre Français de l'Opéra.

DANS la soirée du jour de St Patrick, un grand concert vocal et instrumental sera donné sous les auspices de la Société de St Vincent de Paul, au théâtre de l'Opéra Français pour le bénéfice du peuple souffrant de la famine en Irlande. Le concert consistera en musique et en chansons irlandaises, mélodies de Moore et autres airs populaires, les exercices étant sous la direction du Prof. H. A. Blake.

Nombre des meilleurs chanteurs-amateurs ont offert leurs services. Le major Tim) O'Neile récitera "Erin's Flag" le beau poème du Père Ryan.

11mars—

Quatrième Fête Annuelle, Exhibition Pyrotechnique et Bal

DONNÉS AUX

FAIR GROUNDS

PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,

Jour de Pâques, le 28 Mars 1880.

Courses: Pony Race	Prix d'entrée $2 50	Prix $15 00
Course de mulets	Prix d'entrée $2 00	Prix $10 00
Course à pied	Entrée libre	Prix 5 00
Course en sacs	Entrée libre	Prix 1 00

Danses dans les deux batisses.

Comité d'arrangements:

L. J. COURTIN, Chairman;

J. F. Barthelemy,	L. J. Courtault,
H. S. Salvant,	Geo. Fischer Jr,
A D Dumaine,	V. Moll,
Chas. Burke,	Michel Toepfer,
E. Dussom,	Edgar Lasalle.

Pour invitations pour dames, s'adresser à J. F. Barthelemy, No 50 rue Royale; Chas. Burke, chez Michel Eloe, encoignure Ste-Anne et Vieille-Levée; Adolphe Demarest, Stonewall Jackson Store, encoignure Champs-Elysées et Victory; E. Dussom, encoignure Dumaine et Amour; A. F. Béret, encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfants.

Prix d'Entrée - - - - 50 cts

7 mars—14 21 27 28

1841. S. DAVIS, Jr., 1841.

JAMBONS

MARQUE DIAMOND

ET BREAKFAST BACON,

CINCINNATI.

La Commission du Centenaire des Etats-Unis a décerné un prix pour les Jambons exposés:
1° L'excellente saveur de la chair.
2° L'avantage qu'ils offrent de se conserver longtemps, démontré par la parfaite fraîcheur de Jambons fumés dans l'hiver de 1872.

S. DAVIS Jr. & CO.
303 à 313 Broadway.

La marque célèbre ci-dessus de Jambons est connue en certains lieux comme le "Westphalie d'Amérique," est toujours représentée par les agents, agréés depuis 25 ans, et se vend en bloc par gros des acheteurs.

VOSE BROTHERS,

81 RUE MAGAZINE.

28 fév—1m—Mar.13

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et attrayante Vente à l'Encan d'Emplacements de Commerce et Maisons de Résidence centralement situés dans le Premier, Second et Troisième Districts.

Magasins rue du Camp, près Gravier, rue Peters, près Poydras, rue de Chartres, Bienville et North Peters et RESIDENCES

Rues Conti, Esplanade et St Claude.

Vente pour effectuer un partage.

Delord Burthe & als Vs Paul Louis Burthe & als.

No 10,793.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 3 Avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 17 février 1880 et signé le 21 Février 1880, il sera vendu à l'encan, afin d'opérer un partage dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

1. Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, désigné par le No 11 sur un plan dressé par F. Zimpel, le 21 janvier 1835 et déposé au bureau de William Christy, anciennement notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 21 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles le tout en pied américain.

Ensemble avec le magasin en briques à quatre étages, No 56 rue du Camp et toutes les améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

2—Un certain morceau de terre également situé dans le Premier District de cette ville dans le dit îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, attenant au lot ci-dessus décrit et désigné par le No 12 sur le dit plan de Chas F. Zimpel du 21 janvier 1835, déposé au bureau de William Christy, ancien notaire. Le dit lot mesure en pied américain 21 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No 58 Camp, et toutes les améliorations sur le dit lot de terre et les droits, voies, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent.

3—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée (actuellement South Peters), Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la ville, le 15 janvier 1880, et mesurant en pied américain 26 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle Levée ou South Peters sur une profondeur de 121 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté plus près de la rue Poydras, et sur l'autre ligne de côté plus rapprochée de la rue Natchez, il mesure 111 pieds 8 pouces et 4 lignes de la rue de la Nouvelle-Levée ou South Peters, puis sur une ligne allant vers la rue Poydras, 3 pieds et 1 pouce, puis une seconde profondeur de 9 pieds 2 pouces et 7 lignes, puis 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les batisses ou magasin en briques à trois étages No 54 rue Nouvelle-Levée ou South Peters et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

4—Un certain morceau de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Canal, Douane et Custom House, et mesurant au pied américain 22 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 65 pieds et 2 pouces entre lignes égales et parallèles borné sur le côté vers la rue de la Douane par la propriété appartenant anciennement à Louis Frie, et sur l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété appartenant anciennement à Jules Hugon Sr. Ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No. 26 rue de Chartres, et toutes les améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits allées et privilèges qui y appartiennent.

5—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Royale, Douane et Passage de la Bourse, et mesurant au pied américain, 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec les batisses No. 58 de la rue Bienville et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits allées et privilèges qui y appartiennent.

6—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le dit îlet borné par les rues Bienville, Royale, Douane et Passage de la Bourse, attenant au lot ci-dessus décrit et mesurant 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout en pied américain. Ensemble avec les batisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, sujet au droit des locataires d'enlever les améliorations temporaires construites par eux.

7—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Royale et Passage de la Bourse, mesurant au pied américain 24 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis sur 106 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec la batisse en briques No 50 rue St-Louis et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits allées privilèges et avantages qui y appartiennent.

8—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Bienville et Rempart, désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. Pilié, député voyer général, le 14 novembre 1836 et déposé dans le livre de plans de F. Grima notaire, comme le plan No 45. Le dit lot de terre mesurant en pied américain, 25 pieds 1 pouce de face à la dite rue Conti, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec la batisse en briques No 150 rue Conti et les améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées, privilèges qui y appartiennent, qui en dépendent. Ensemble aussi avec l'usage de la cour et d'une allée en commun avec les propriétés [illegible] la rue Conti et mesurant 10 pieds 1 pouce de large, représentée sur le dit plan; laquelle cour et laquelle allée sont pour le commun usage des lots numéros 1, 2, et 3, et de l'entrepôt désigné par le No 4 sur le dit plan et de huit autres lots et batisses situés rue Rempart et désignés par les Nos 1 à 8, sur un plan dressé par Jos. Pilié le 19 décembre 1835 et attaché à un acte de vente daté du 31 décembre 1835 pardevant Félix Grima notaire.

9.—Un certain morceau de terre avec l'entrepôt en briques qui s'y trouve et qui en couvre toute l'étendue, situé derrière la propriété qui vient d'être décrite et désigné sur le plan ci-dessus mentionné par le numéro 4, mesurant en largeur sur l'arrière limite du dit terrain numéro un, 25 pieds 1 pouce et s'étendant en profondeur du côté de la rue Bourgogne de 73 pieds 10 pouces 3 lignes, et du côté de la rue des Remparts de 49 pieds 4 lignes, distance à laquelle le terrain mesure sur une ligne parallèle à la rue Conti, et s'étendant vers la rue des Remparts, 41 pieds 8 pouces 1 ligne, endroit où la ligne est parallèle à la rue des Remparts et le terrain mesure 25 pieds 2 pouces et est intercepté par une ligne mesurant à l'arrière, 66 pieds 9 pouces; le tout en mesure américaine, et conforme au plan en question plus haut. Ainsi que l'usage de la cour et d'une allée en commun avec la dite propriété et d'autres, ainsi qu'il est dit plus haut, et tous les droits et privilèges et servitudes qui y sont attachés.

10—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, Chartres, St-Philippe et Vieille-Levée (aujourd'hui Décatur), désigné par le No 6 sur un plan dressé par le voyer de la ville et annexé à l'acte de vente passé par devant L. T. Caire, ci-devant notaire, le 17 juin 1831. Le dit terrain forme le coin des rues Dumaine et Chartres (ci-devant Condé), et mesure (mesure américaine) 64 pieds de face rue de Chartres (ci-devant Condé) et 21 pieds 7 pouces rue Dumaine sur les profondeurs irrégulières suivantes: De la limite de la ligne rue Dumaine parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue St-Philippe, 44 pieds 9 pouces; puis sur une ligne s'étendant vers la rue Vieille-Levée et parallèle à la rue Dumaine, 15 pieds 4 pouces 6 lignes; delà, sur une ligne s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à la rue de Chartres, 19 pieds 2 pouces; encore sur une ligne s'étendant vers la rue de Chartres et parallèle à la rue Dumaine, 36 pieds 11 pouces 4 lignes, ainsi adjacent la limite rue de Chartres. Ainsi que les bâtisses en briques, à deux étages, couvertes en ardoises, formant l'angle des rues Dumaine et Chartres, Nos 33 rue Dumaine et No 230 rue de Chartres, avec toutes les améliorations qui sont sur le terrain et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent.

11—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, St-Philippe et Vieille-Levée (aujourd'hui Décatur), adjacent au terrain précédemment décrit et désigné par le No 5 sur le plan du voyer de la ville, annexé à l'acte de vente passé le 17 juin 1831, pardevant Louis T. Caire, ci-devant notaire. Le dit terrain mesure, mesure américaine, 23 pieds 1 pouce 4 lignes de face rue Dumaine, sur les profondeurs irrégulières suivantes: [illegible] ligne séparant le dit terrain du terrain No 6; s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à Chartres en Condé, 44 pieds 9 pouces; puis s'étendant vers la rue Vieille Levée sur une ligne parallèle à Dumaine, 15 pieds 4 pouces 6 lignes; ensuite sur une ligne s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à la rue de Chartres, 19 pieds 2 pouces; delà sur une ligne s'étendant vers la rue Vieille Levée et parallèle à la rue Dumaine, 14 pieds 10 pouces; enfin sur une ligne s'étendant vers la rue Dumaine et parallèle à la rue de Chartres, 16 pieds 6 pouces 4 lignes; sur une ligne s'étendant vers la rue de Chartres et parallèle à la rue Dumaine, 3 pieds; sur une ligne [illegible] 7 pieds 6 pouces 4 lignes, et sur une ligne s'étendant vers la rue Dumaine, 41 pieds 2 pouces. Ainsi que les bâtisses à deux étages, en briques, couvertes en ardoises, No 31 rue Dumaine, avec toutes améliorations sur ledit terrain, et tous les droits, passages et privilèges qui y sont attachés.

12—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée (aujourd'hui North Peters), Hopital, Gallatin et Barracks, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la ville le 15 janvier 1880, d'après quel plan, le dit terrain mesure, mesure américaine, 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou North Peters, 19 pieds 7 pouces 6 lignes de face, à la rue Gallatin, sur 119 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur du côté de la rue Hopital, et 123 pieds 2 pouces 6 lignes sur l'autre ligne, côté de la rue Barracks. Ainsi que les bâtisses en briques à trois étages, couvertes en ardoises, No 17 rue North Peters, faisant face à 122 rue Gallatin, et toutes les autres améliorations qui sont sur le dit terrain, avec tous les droits, passages et privilèges qui y sont attachés.

13—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée, aujourd'hui North Peters, Hopital, Gallatin et Barracks, désigné par la lettre B sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la ville, le 15 janvier 1880, attenant au terrain précédemment décrit et mesurant 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou North Peters, 19 pieds 7 pouces de face à la rue Gallatin, 122 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain A, et 124 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre côté, côté de la rue Barracks, ainsi que les bâtisses en briques, à trois étages, couvertes en ardoises, faisant face à la rue North Peters et à la rue Gallatin, No 18 rue North Peters, et toutes les améliorations qui sont sur le dit terrain, y compris les droits, passages et privilèges qui y appartiennent.

14—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Esplanade, St-Claude, Kerlerec et Remparts, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député-voyer de la ville, en date du 15 janvier 1880, d'après quel plan le dit terrain mesure 36 pieds 10 pouces de face rue de l'Esplanade, 71 pieds 9 pouces de profondeur et face rue St-Claude, 71 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté opposé, et 31 pieds 4 pouces et 7 lignes de largeur sur la limite de derrière, et forme l'angle des rues Esplanade et St-Claude. Ainsi que la maison de résidence, à deux étages en briques, couverte en ardoises, No 183 rue de l'Esplanade, et toutes les améliorations qui sont sur le dit terrain, y compris tous les droits, passages et privilèges qui lui appartiennent.

15—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le dit carré borné par les rues Esplanade, St-Claude, Kerlerec et Remparts, désigné par la lettre B sur le dit plan du 15 janvier 1880, dressé par L. H. Pilié, député voyer de la ville, et mesurant 66 pieds 5 pouces 6 lignes de face rue St-Claude, 66 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain A, derrière, précédemment décrit, et 26 pieds 2 pouces 6 lignes sur l'autre côté, celui de la rue Kerlerec, le tout en mesure américaine. Ainsi que la maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises, No 346 rue St Claude, les améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et avantages qui lui appartiennent.

16. Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, formant l'angle des rues North Peters et Espagne, et désigné par la lettre A, sur un plan du 15 janvier 1880, par L. H. Pilié, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, et mesurant, selon le dit plan, en mesure américaine, 26 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue d'Espagne, entre lignes égales et parallèles, avec l'usage, en commun avec les lots B, C et D, sur le dit plan, d'une allée de 3 pieds 9 pouces de large dans le fond des 4 dits lots, et s'ouvrant sur la rue d'Espagne; ensemble, également, avec les bâtisses en briques à 3 étages No 94 de la rue North Peters, et toutes les autres améliorations existant sur le dit lot de terre, et tous les droits, servitudes et privilèges y appartenant.

17. Un certain lot de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre B, sur un plan de L. H. Pilié, du 15 janvier 1880, et ayant en mesure américaine, 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds et 7 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ensemble avec l'usage, en commun avec les lots A, C et D, sur le dit plan, de l'allée de 3 pieds 9 pouces de large dans le fond des dits quatre lots.

Ensemble avec les édifices en briques à trois étages No 96 rue North Peters, et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre, ainsi que les droit, servitudes et privilèges y appartenant d'une façon quelconque.

18—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans ledit îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre C sur ledit plan du 15 janvier 1880, de L. H. Pilié, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, et mesurant 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, avec l'usage, conjointement avec les lots A, B et D sur ledit plan, de l'allée de 3 pieds et 9 pouces de largeur dans le fond des quatre dits lots, le tout en mesure américaine.

Ensemble, également avec les édifices en briques à trois étages No 92 North Peters, et toutes les améliorations sur ledit lot de terre, ainsi que les droits, servitudes et privilèges y appartenant.

19—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans ledit îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne désigné par la lettre D sur ledit plan du 15 janvier 1880, de L. H. Pilié, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, et mesurant 16 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur 84 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ainsi que l'usage, conjointement avec les lots A, B et C sur ledit plan, de l'allée de 3 pieds et 9 pouces de largeur dans le fond des quatre dits lots, le tout en mesure américaine.

Ensemble, également, avec les bâtisses en briques à trois étages No 91 rue North Peters, et toutes les autres améliorations sur ledit lot de terre, ainsi que les droits, servitudes et privilèges y appartenant.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, et le reste en trois paiements 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à la satisfaction de l'acquéreur et endossés par lui, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement définitif, et garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les billets devront être divisés en coupons représentant la part des diverses parties intéressées, et de façon avec privilège accordé aux acquéreurs de payer au comptant le prix entier ou une partie quelconque de ce prix en sus du quart payable comptant, comme ci-dessus. Il sera introduit dans chaque acte de vente les clauses habituelles du pacte de non aliénando, de transfert de l'assurance pour couvrir le crédit accordé aux acquéreurs, ainsi que la clause du coût des frais d'avocat en cas de procès et [illegible]. Les acquéreurs devront en outre, assumer et en sus du prix d'adjudication les taxes courantes de ville et d'Etat, dues et exigibles en 1880.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Eusèbe Bouny notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exposés avant la vente, et y sont visibles à la Bourse d'Encan St-Charles, et tous les renseignements nécessaires seront fournis au bureau des encanteurs, No 17 rue Carondelet.

Les propriétés ci-dessus décrites ne sont vendues que sujettes aux baux et aux loyers courants et dont l'encanteur fera connaître tous les détails au lieu et au moment de la vente.

7 mars—Mer. Ven. Dim. jusqu'à la vente.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

197 lots de terre au-dessus des et attenant aux Abattoirs du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company et connus sous le nom de Lesseps Brick Yard.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 18 mars, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Marchands, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite ou réserve,

197 lots en parties [illegible] compris entre la rue [illegible] de la Bourse [illegible].

Les conditions sont: [illegible] d'adjudication comptant, [illegible] mois, en billets [illegible] portant hypothèque [illegible] deur, [illegible] jusqu'à parfait paiement. [illegible] perception des billets [illegible] acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant M. E. Bacros, notaire, aux frais des acquéreurs.

12mars...6f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Second District admirablement situées.

Au coin des rues Royale et Dumaine

No 213 rue Royale, entre Dumaine et St Philippe.

Nos 63 et 65 rue Dumaine, entre celles Royale et Bourbon.

Marguerite de Lagrese femme de Casimir Casaubon vs. Marguerite Merrigon femme de Jean Bayro et autres.

No 25872—Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale—SAMEDI 20 mars 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13 janvier 1880, et signé le 17 janvier 1880 par l'hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille homologuées le 5 février 1880, les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet No 56, borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Bourbon, désigné par la lettre A, d'après un plan ou croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 3 juillet 1879. Ledit lot forme le coin des rues Royale et Dumaine et mesure d'après ledit plan 37 pieds 9 pouces de face et de profondeur à la rue Dumaine, 37 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne en fond le divisant du lot C, et 40 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté la divisant du lot B.

2° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, et le même îlet que le lot ci dessus décrit désigné par la lettre B sur le plan dont il est question ci-dessus, mesurant comme suit, à savoir: 42 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, 40 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit à angle droit, 9 pieds 11 pouces, et une seconde profondeur de 16 pieds 6 pouces se rétrécissant encore au dit point à angle droit, 5 pieds 1 pouce, et ayant une troisième profondeur de 26 pieds 10 pouces et 2 lignes, 36 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé à quel point le dit lot s'élargit 15 pieds 7 pouces et 4 lignes à angle droit, et a une seconde profondeur de 9 pieds 11 pouces et 6 lignes et 41 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur dans le fond. Cette propriété porte le No 213 de la rue Royale.

3° UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que la première et la deuxième propriété décrites plus haut, désigné par la lettre C sur le plan en question plus haut, et mesure 35 pieds, 3 pouces et 2 lignes de face rue Dumaine, sur 47 pieds 7 pouces de profondeur du côté où il est séparé du terrain A, et d'une partie du terrain B, point auquel le dit terrain se rétrécit à angle droit, 14 pieds, 5 pouces et 4 lignes; et a une seconde profondeur de 5 pieds 1 pouce, 53 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur de l'autre côté, où il est séparé du terrain D, et 20 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur à l'arrière plan. Cette propriété porte le numéro 63 rue Dumaine.

4° UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés ci-devant décrites, désigné par la lettre D sur le plan mentionné plus haut, et mesure 34 pieds 5 pouces 3 lignes de face rue Dumaine, 64 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté où il est séparé des terrains B et C, 94 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 54 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière plan. Cette propriété porte le No 65 rue Dumaine.

Conditions:—Un tiers comptant et le reste à crédit pour des billets à un et deux ans portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété; les dits billets divisés en coupons, et les parties intéressées l'exigeant; l'acquéreur faisant assurer la propriété et transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets, l'acquéreur devant payer les honoraires de l'avocat fixés à 5 pour cent sur la somme réclamée et tous les autres frais, s'il y en a, l'acquéreur payant comptant, suivant son gré, la totalité du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent du montant sera exigé au moment de l'adjudication. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Jas. Fahey, notaire.

20fév—20—7-14-20mars.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GRANDE VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de très grande valeur, parfaitement situées, dans le Premier et Second District,

Actions de Chemins de Fer et de Compagnies d'Assurances.

Warrants des Etats-Unis, Etc.

Nos. 71, 73 et 75 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras.

No. 62 rue du Camp, entre Gravier et Natchez; Bank Alley, entre les rues Natchez et Gravier, bâtisse occupée par le "New Orleans Democrat."

Coin des rues Gravier et Bank Alley, maintenant occupé par J. H. Keller.

No. 59 rue St-Charles, entre les rues Union et Gravier.

Coin des rues Bienville et Bourgogne.

No. 145 rue Bienville, entre celles Bourgogne et Dauphine.

No. 67 rue Dauphine, entre celles Conti et Bienville.

No. 119 rue Conti, entre celles Dauphine et Bourgogne.

No. 96 rue Dauphine, entre celles St-Louis et Conti.

No. 65 rue Bourgogne, entre celles Conti et Franklin.

Nos. 144 et 146 rue Conti, entre celles Bourgogne et Remparts.

Rue St-Philippe, entre celles Bourbon et Dauphine.

No. 45 rue du Bassin, entre celles Douane et Bienville.

Nos. 219, 221, 223, 225, 225 1/2, 227 et 229 rue Dauphine, entre celles St-Philippe et Dumaine.

No. 119 rue de Chartres, entre celles Toulouse et St-Louis.

Nos. 102 et 104 rue de Chartres, entre celles Conti et St-Louis.

No. 83 rue Dauphine, entre celles Conti et St-Louis.

No. 62 rue St-Pierre, entre celles Royale et Bourbon.

267 Actions de $100 chacune du Fond Capital de la New Orleans City Railroad Company.

Certificats de terre des Etats-Unis.

73 Actions de $50 chacune du Fond Capital de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Certificats de Pensions de l'Etat de la Louisiane.

SUCCESSION DE FRANÇOIS EDMOND DUPUY.

No. 41,626—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

Veuve Samuel Moore et al. vs. Dorestan Dalcour, tuteur naturel, et als.

Procès en Partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—SAMEDI, 10 avril 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 29ème jour de janvier 1880, et signé le 3 février 1880 et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille homologuées le 26 février 1880, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1—Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A sur un devis ou plan fait par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Poydras, Perdido et Carroll, mesurant 23 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages, No 71 rue Carondelet. Vendu sujet à un bail à MM. Kirkpatrick & Co, au taux de $75 par mois, payable mensuellement et expirant le 31 octobre 1880.

2—Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B sur un devis ou plan fait par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Poydras, Perdido et Carroll, mesurant 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages, No 73 rue Carondelet. Il est sujet à un bail à D. H. Holmes, au taux de $150 par mois, payable tous les mois et expirant le 30 septembre 1880.

3—Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre K sur un devis ou plan fait par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet compris entre les rues Carondelet, Poydras, Perdido et Carroll, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, No 75 rue Carondelet. Ces trois propriétés ci-dessus décrites furent acquises par le feu François Edmond Dupuy comme suit: Une partie de Jean François Clay, par acte pardevant A. Ducatel, le 3 mai 1853, une partie de la succession de Richard Russell, par acte pardevant H. B. Cenas, notaire décédé, le 30 mars 1879, et une partie de C. H. Tancy, par acte pardevant A. Mazureau, notaire décédé, en date du 7 avril 1850.

4—Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre E d'après un plan ou devis fait par Arthur de Armas, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Gravier, Natchez et Bank Alley, mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue du Camp sur 70 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages, No 62 rue du Camp, et est à présent occupé par le "New Orleans Democrat."

5—Un certain morceau de terre dans le même îlet que celui décrit ci-dessus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre G sur un devis ou plan fait par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, mesurant 21 pieds 7 pouces de face à Bank Alley sur 43 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Natchez, et 43 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse à trois étages maintenant occupée par le Democrat de la Nouvelle-Orléans. Les dites propriétés ci-dessus en quatrième et cinquième lieu devront être vendues en bloc et ont été acquises par le feu François Edmond Dupuy de Robert Ferriday, suivant acte passé pardevant Théodore Seghers, ci-devant notaire en cette ville, le 22 juillet de juillet 1838. Vendu sujet à un bail à MM. E. A. Burke au taux de $116.66 2/3 par mois, payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1881.

6—Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre T sur un devis ou plan dressé par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Gravier, Natchez et Bank Alley, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur de face à Bank Alley, formant le coin des rues Gravier et Bank Alley. Les améliorations comprennent le beau magasin en briques à trois étages étant la même propriété acquise par François Edmond Dupuy d'Horace C. Cammack, conformément à un acte passé pardevant Felix Grima, notaire, le 22 novembre 1852.

7—Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre E, sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, notaire, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Union, Gravier et Carondelet, mesurant 22 pieds 9 pouces [illegible] de face à la rue St-Charles sur [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages avec mansarde [illegible] occupé et connu par le No 59 rue St Charles, étant la même propriété acquise par feu François Edmond Dupuy de [illegible] Dalcour [illegible] Pierre [illegible], suivant acte pardevant Léon [illegible], ci-devant notaire en cette ville, daté du 24 avril 1854.

SECOND DISTRICT.

8—Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan ou devis fait par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Conti, Bienville et Bourgogne, mesurant 19 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent cette grande maison à trois étages avec mansarde, deux en ces, corridor, et cellier au rez-de-chaussée, deux chambres, cellier et corridor au second étage, 2 chambres, cellier dans la mansarde, une grande bâtisse en briques à deux étages, 2 chambres en bas et 2 chambres en haut, deux chambres, [illegible] et le terrain No 67, Dauphine, étant la même propriété acquise par feu J. François Edmond Dupuy de John Parker, conformément à un acte passé par devant M. Bouny, notaire, le 20 novembre 1867.

9—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre D, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et St. Louis, mesurant 29 pieds 11 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 90 pieds 7 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison à un étage, bâtisse en briques [illegible] 4 chambres [illegible] étant la même propriété acquise par feu François Edmond Dupuy de [illegible] J. [illegible] par acte passé pardevant [illegible], notaire, le 24 juillet 1845. Cette propriété porte le No 119 rue Conti.

10—Un certain lot de terre, dans le même îlet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District [illegible] désigné par la lettre E sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, mesurant 36 pieds de face rue Bourgogne et 2 pouces de face à la rue Bourgogne, [illegible] propriété comprenant [illegible] Edmond Dupuy de Jean Baptiste [illegible] Guyol, notaire, le 30 août 1873.

11—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre H, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Conti, mesurant 34 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant quatre chambres, deux cabinets, etc. étant la même propriété acquise par François Edmond Dupuy d'Etienne Sylvestre, par acte devant Félix Grima notaire, le 29 mars 1843.

12—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre I, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Bourbon et Dauphine, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue St Philippe, sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, ayant 6 chambres, une cuisine en briques à un étage, ayant trois chambres, citerne, lieux d'aisance, water-works, etc.

13—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre J, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Bourbon, Dauphine et Ursulines, mesurant environ 32 pieds 1 pouce de face à la rue St-Philippe, sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, ayant six chambres, une cuisine en briques à un étage, avec trois chambres, latrines, waterworks, etc.

Les douzième et treizième propriétés ci-dessus décrites étant les mêmes propriétés acquises par François Edmond Dupuy, de Joachim Viosca, par acte devant Eusèbe Bouny, notaire, le 6 septembre 1866.

14—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre N, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues du Bassin, Franklin, Douane et Bienville, mesurant 32 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin, et courant en profondeur entre lignes parallèles d'une rue à l'autre 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage avec attique, quatre chambres, deux cabinets, et galerie fermée au rez-de-chaussée, deux chambres dans l'attique, une bâtisse en briques à deux étages avec trois chambres au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage; une autre bâtisse faisant face à la rue Franklin, hangar, latrines, waterworks, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 45 rue du Bassin, étant la même propriété acquise par François Edmond Dupuy de Jean Chaignaux par acte passé devant Félix Grima, notaire, le 24 février 1845.

15.—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre Q sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et St Philippe, mesurant 41 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la magnifique résidence en bois, de famille, ayant 6 chambres, une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au second étage, latrines en briques, hangar, waterworks, citerne, etc., le tout divisé en trois corps de logis. Cette propriété porte les numéros municipaux 227 et 229 rue Dauphine. Acquise par feu F. E. Dupuy de M. et Mme Joseph et Rosalie Pradon, par acte passé devant Achille Chiapella, notaire, le 4 mars 1843.

16—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre P sur un plan tracé par Arthur de Armas, daté du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et St-Philippe, mesurant 53 pieds 3 pouces et 3 lignes de face rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence de famille, en briques, à un étage, avec un chambres, une autre bâtisse en briques, à deux étages, avec deux chambres au second étage, galerie devant et derrière, une bâtisse en briques, à deux étages, ayant quatre chambres au premier étage, galerie, deux hangars en briques à deux étages, deux lieux d'aisance, hydrant, citerne, etc. Toute la propriété est divisée en trois parties et porte les numéros municipaux 219, 221 et 225 rue Dauphine, elle a été acquise par feu F. E. Dupuy de J. H. Carter, pardevant E. Bouny, notaire, le 11 janvier 1860.

17—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre O sur un plan tracé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et St-Philippe, mesurant 36 pieds 2 pouces 2 lignes de face rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage, qui a six chambres, etc., et divisé en deux. La propriété porte les numéros municipaux 223 et 225 1/2 rue Dauphine. Elle a été acquise par feu F. E. Dupuy de Louis Galland, pardevant Félix Grima, notaire, le 26 janvier 1843.

18—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre U sur un plan tracé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet compris entre les rues Chartres, Royale, St-Louis et Toulouse, mesurant 31 pieds de face rue de Chartres sur une profondeur de 56 pieds 10 pouces du côté de la rue St Louis, de là sur 11 pieds 4 pouces du côté de la rue Toulouse sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, une profondeur de [illegible] pieds 7 pouces sur une seconde profondeur de 66 pieds 5 pouces de profondeur de l'autre côté. Les améliorations consistent en trois étages en briques [illegible], un magasin de trois étages, avec hydrant, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 119 rue de Chartres. Cette propriété a été acquise par feu François Edmond Dupuy, de la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, le 28 février 1845.

19—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre V, sur un plan tracé par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet compris entre les rues de Chartres, Conti et St Louis, mesurant 21 pieds 1 pouce de face rue de Chartres sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin en briques, à deux étages, avec lieux d'aisance, hydrant, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 104, rue de Chartres.

20—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre X, sur un plan tracé par Arthur de Armas, voyer, daté du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet compris entre les rues Chartres, Decatur, Conti et St Louis, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages et l'entrepôt en briques à trois étages, avec lieux d'aisance, hydrant, citerne, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 102 rue de Chartres, et a été acquise par le dit feu F. E. Dupuy de Pierre Auguste Delachaise, le 4 avril 1848, pardevant Théo. Guyol, notaire.

21—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre W sur un plan tracé par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Conti, St Louis et Bourbon, mesurant 62 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 30 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois à un étage, ayant 6 chambres, une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant 2 chambres, lieux d'aisance au premier étage, et 2 chambres au second, hangar, lieux d'aisance, hydrant, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 96 de la rue Dauphine, et a été acquise par feu F. E. Dupuy de François Schmitt, pardevant T. Guyol, notaire, le 21 février 1846.

22—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre Z, sur un plan tracé par Arthur de Armas, voyer, en date du 20 décembre 1879, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Pierre, Royale, Toulouse et Bourbon, mesurant 37 pieds 2 pouces 1 ligne de face rue St-Pierre, sur 40 pieds 4 pouces, une première profondeur du côté de la rue Royale, 6 pieds 1 pouce 5 lignes, sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre vers Bourbon, puis 34 pieds 1 pouce sur une seconde profondeur perpendiculaire à la rue St. Pierre, 64 pieds 5 pouces de l'autre côté, et 33 pieds 4 lignes sur la limite de derrière. Les améliorations comprennent une maison en briques, à un étage, ayant 4 chambres, une cuisine en briques à deux étages ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres au second étage, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 62, rue St.-Pierre, et a été acquise par feu F. E. Dupuy de T. H. Holland, exécuteur testamentaire, pardevant T. Seghers, notaire, le 20 octobre 1838.

23—Le tiers indivis d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent—situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre C, sur un croquis ou plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, ayant 27 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Bienville sur 97 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques (façade en briques) ayant quatre chambres, une cuisine en briques et à étage. Cette propriété porte le numéro municipal 145 de la rue Bienville.

24—Le tiers indivis d'un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, désigné par la lettre B sur un croquis ou plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, en date du 20 décembre 1879, ayant 24 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur et face sur la rue Bourgogne, de 67 pieds 1 pouce 6 lignes, et formant l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. Les améliorations comprennent une maison en bois, occupé actuellement par Grover, marchand de comestibles, une cuisine en bois et à étage, waterworks, etc.

25—Le tiers indivis de deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres G et H sur un croquis ou plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, en date du 20 décembre 1879, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bourgogne, Remparts et Bienville, ayant les dimensions suivantes: le terrain G, 30 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 134 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain H, 34 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 134 pieds 3 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations du terrain G, comprennent une bâtisse en briques et à un étage, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux au premier; une autre bâtisse, basse, en briques, ayant trois chambres, lieux d'aisance, water-work, etc.

Les améliorations du terrain H, comprennent une bâtisse en briques et à étage, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux au premier; une autre bâtisse en briques ayant trois chambres, et encore une autre petite bâtisse en briques ayant une chambre, hangars, lieux d'aisance, waterworks, etc.; également une bâtisse en briques, ayant trois chambres.

Cette propriété porte les numéros municipaux 144 et 146 de la rue Conti. Ce tiers des propriétés vingt-trois, vingt-quatre, et vingt-cinq, sont vendus sujets à l'usufruit de William Brand, ou de Berbon, aujourd'hui âgé de plus de soixante-dix ans, et ont été acquis par le défunt, par legs, de sa sœur, feue Adélaïde Dupuy, épouse de René Romain, d'après un testament fait pardevant Théodore Guyol, notaire, le 26 avril 1848.

ACTIONS DE LA COMPAGNIE DU CITY RAILROAD.

26—267 actions de $100 du City Railroad Company de la Nouvelle-Orléans.

ACTIONS DE COMPAGNIE D'ASSURANCE.

27—73 actions de la compagnie d'assurance de la Nlle Orléans.

CERTIFICAT DE TERRE DES ETATS-UNIS.

Un certificat de terre, émis, par les Etats-Unis le 9 juillet 1879, en faveur de François Edmond Dupuy, pour cent soixante acres, pour services militaires rendus durant la guerre de 1812.

CERTIFICATS DE PENSION DE L'ETAT.

Deux certificats de pension—Nos. 5024 et 5025—émis par Allain Jumel, auditeur de l'Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1877. Le premier pour la somme de $5.60, le second pour la somme de $5.20.

Conditions: Pour les actions et les warrants, payables au comptant au moment de l'adjudication. Pour les propriétés foncières, un tiers comptant, et le reste à un crédit d'un et de deux ans, les acquéreurs devant fournir leurs billets pour le dit crédit, lesquels seront divisés en coupons au gré des parties intéressées, et porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les billets seront garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir les clauses habituelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, pour le cas où il faudrait recouvrer judiciairement le montant des billets et de l'assurance; aussi, transfert de la police d'assurance au porteur des billets, et l'insertion DE NON ALIENANDO.

Les acquéreurs pourront, s'ils le veulent, payer au comptant le prix entier. Les taxes dues et exigibles en 1880 seront assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs seront en outre tenus de faire au moment de la vente un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—13,20,27—avr13,10

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE POSITIVE DE BUEN RETIRO,

Délicieuse résidence rurale. Ferme et Orangerie sur le Mississipi, du côté de la ville, et moins d'un mille au-dessous des Casernes, et à l'extrémité inférieure du chemin de fer de ville.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, No 31 rue du Camp—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, du consentement des parties—

La charmante résidence rurale, ferme modèle et orangerie, connue sous le nom de BUEN RETIRO. Cette propriété est située à un mille au-dessous des Casernes et de la station des chars; elle a 209 pieds 10 pouces de face au chemin public, avec droits de batture sur le fleuve, sur une profondeur de 2434 pieds, à la ligne inférieure qui la divise du Collège agricol d'Etat, et 2784 pieds à la ligne supérieure qui la sépare de la propriété de A. Lesseps. La largeur est irrégulière, le terrain se terminant en pointe.

Sur la propriété se trouve une maison de résidence à deux étages, en briques, parfaitement construite, et des dépendances telles que: écurie, poulailler, cabanes pour travailleurs, avec une belle allée de magnolias et de chênes. La terre est très fertile et cultivée en jardin à fleurs et potager.

Le verger renferme un beau choix d'arbres fruitiers, comprenant des orangers, néfliers, poiriers importés, pommiers, ainsi qu'une grande variété de figuiers, de vignes, le tout en bon état et en rapport. Située à une demi-heure de distance du centre de la ville, par voiture, et produisant des articles fort recherchés sur le marché, cette propriété offre, comme résidence, des agréments incomparables, en même temps que, comme rapport, elle constitue un placement très avantageux.

Conditions.—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat pour le cas où il faudrait recourir à des procédures judiciaires, transfert de la police d'assurance, et paiement par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant G. Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13-14-20-21-27 jusqu'à vente.

Magasin en briques à 4 étages Et entrepôt séparé No 73 rue Decatur (Vieille-Levée), Entre Bienville et Conti.

Un des emplacements les plus favorables pour le commerce des liqueurs et des groceries.

Près du débarcadère des bateaux à vapeur de la côte inférieure.

Et

La maison en briques, à double corps de logis, No 112, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine.

Vente positive, du consentement des parties, pour effectuer un partage et pour liquider.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan du consentement des parties, pour effectuer un partage et liquider:

1° Le magasin en briques à 4 étages, très bien disposé et solidement construit, ainsi qu'un entrepôt séparé, désigné par le No 73 rue Decatur, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Conti et Bienville. Le terrain a 21 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la Vieille-Levée ou rue Decatur, sur une profondeur de 161 pieds, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à quatre étages, parfaitement disposé et solidement construit, donnant sur le No 73 rue Decatur ou Vieille-Levée, avec un entrepôt en briques à l'arrière, et séparé du bâtiment principal et offrant tous les avantages désirables sous le rapport de la lumière et de la ventilation pour la fabrication de liqueurs, la manipulation des groceries, etc. C'est l'emplacement populaire occupé par la maison Desbordes & Cerniers qui le loue à raison de $1080 par an, sans bail.

2° La maison en briques à un étage, à double corps de logis, désignée par le No 112 rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Elle est louée au taux de $10 par mois pour chaque corps de logis, et est toujours recherchée par suite de sa proximité du quartier des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix des acquéreurs, comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur, pourvus de toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets, et paiement par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mars—7,9,13,14,20,21,27,28 mars,au 3av

LA BOULANGERIE DU PEUPLE.

Une maison de commerce établie depuis nombre d'années et située dans un quartier central de la ville, Rue de la Douane, près Canal, entre Bourbon et Dauphine.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 20 mars 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sera positivement vendue à l'enchère publique—

Cette maison de commerce populaire connue sous le nom de "Boulangerie du Peuple," et désignée par le No 131 rue de la Douane, dans le carré d'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Bourbon et Dauphine.

La propriété mesure 32 pieds 3 pouces et 7 lignes de face rue de la Douane, sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques, à 2 étages, avec dépendances, où se trouve un énorme four, etc., magasin désigné par le numéro municipal 131 rue de la Douane. Pour ce genre de commerce cette maison est si bien centralement et également propre à tout autre genre de commerce ou convenable comme résidence. Vente positive par consentement des parties intéressées et possession donnée de suite où les conditions de la vente auront été remplies.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reliquat à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication, ainsi que les frais de publication et la commission de l'encanteur pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur. 28 fév—

Une admirable maison de résidence de laquelle on a une magnifique vue de la place Jackson. Au centre du second district. Accessible aux affaires, églises, écoles, marchés et lieux d'amusements.

La magnifique résidence en briques No. 42 de la rue St-Pierre.

La magasin en briques et résidence que l'on peut transformer en jardin.

Vente positive pour cause de départ.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 20 mars 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan—

1° Cette magnifique résidence en briques à 4 étages, désignée par le No. 42 de la rue St-Pierre, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Royale, Chartres et Toulouse. Le lot mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Pierre, sur 100 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à 4 étages désignée par le No. 42 de la rue St-Pierre, à bel extérieur, avec grandes chambres, élégamment meublées, aux plafonds élevés, et comprenant tous les agréments d'une maison de résidence de premier ordre.

2° La maison et le morceau de terre qui touche à la propriété ci-dessus décrite, connu sous le nom de "The Court," et désigné par le No. 40 de la rue St-Pierre. Le lot mesure 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 85 pieds 5 pouces 7 lignes, de quel point il est rétréci de 5 pieds 5 pouces et s'étend sur la rue Toulouse 100 pieds 9 pouces et s'élargit alors de là à l'extrême ligne du fond, 22 pieds 8 pouces et 4 lignes sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques et résidence à un étage ci-dessus décrit. Si ce terrain est ajouté à la bâtisse principale et converti en un joli jardin, on ne saurait trouver de résidence plus agréable comme emplacement ou pour un homme de profession. Cette propriété est à proximité de la Cathédrale, de la rue du Canal, du marché et des lieux d'amusements, et on obtient une vue magnifique de la place Jackson, de la Levée et du fleuve. On ne saurait en trouver une meilleure résidence ou un placement plus avantageux.

Termes et conditions—1/4 ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, et l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 188 [illegible] en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. A. Bienvenu, notaire.

26 fév—28, 29 fév—6, 7, 13 mars à la vente.

PAR C. E. GIRARDEY

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE Propriétés de choix du Second District.

Comprenant des emplacements de commerce bien connus et établis depuis nombre d'années.

Les magasins et résidences en briques à 3 étages, Nos 174, 176, 178, 180 et 182 rue Royale.

Comprenant les coins des rues Royale et St. Antoine, Royale et Ste Anne, et les résidences en briques, à 3 étages, Nos 20, 22 et 24 rue St. Antoine, vis-à-vis du Passage de la Cathédrale et les magasins et bâtisses en briques, à 4 étages, Nos 42, 44, 46 et 48 rue Ste Anne, tout près de la Cathédrale, des Cours et du Marché Français, et sur la ligne du bateau-passeur du Second District et du chemin de fer Morgan et du Pacifique, emplacements parfaitement convenables pour affaires et comme résidences que l'on désire occuper ou comme placement sûr et avantageux.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, 31 rue du Camp. — SAMEDI, 27 mars 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, les propriétés désirables et décrites ci-dessous, à savoir—

1° Cet emplacement de commerce populaire et bien connu de Mme Lelièvre, formant le coin nord est de la rue Royale et de l'allée St Antoine, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, allée St-Antoine et Ste-Anne. Le lot mesure 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 81 pieds 2 pouces de profondeur et de face à l'allée St Antoine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la résidence et magasin en briques à trois étages désigné par le No. 174 de la rue Royale. C'est le magasin populaire et bien connu de Mme Lelièvre, que celle-ci a occupé pendant nombre d'années comme librairie et qui est connu aussi bien par toute la Louisiane et le Sud-Ouest qu'il l'est en ville.

Le premier étage comprend le magasin et la cuisine; 2d étage, 2 salons ou chambres à coucher, et 2 chambres sur la galerie, et le troisième étage, quatre chambres, avec cour carrelée, gaz, hydrant, etc. Ce magasin fait face à la place de la Cathédrale, au square ouvert derrière la Cathédrale. Il est loué à Mme Lelièvre à raison de $720 par an, sans bail.

2° Le magasin et résidence en briques à 3 étages touchant à celui décrit ci dessus et désigné par le No 176 de la rue Royale. Le lot mesure 24 pieds de face à la rue Royale sur 81 pieds 2 pouces de profondeur. Le rez de chaussée est occupé par E. Scheuchen, barbier, comme 2 chambres dans la cour en outre du magasin et de l'entrée de côté. Le 2nd étage contient 2 salons et 2 chambres sur la galerie et le 3me étage, 2 chambres, cour carrelée, hydrant, gaz, etc. loué au taux nominal de $30 par mois égal à $360 par an sans bail.

3° Le magasin en briques à 3 étages et résidence désigné par le No 178 de la rue Royale, occupé par Mme L. Monnier, à raison de $30 par mois, égal à $360 par an sans bail. Le lot mesure 24 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 81 pieds 2 pouces de profondeur. Les améliorations sont les mêmes que celles décrites au second lieu et contiennent les mêmes agréments et sub-divisions.

4° Le magasin en briques et résidence à 3 étages, désigné par le No 180 de la rue Royale, occupé par différents locataires à raison de $30 par mois égal à $360 par an et également sans bail. Le lot mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur 81 pieds 2 pouces de profondeur et est amélioré comme les autres.

5° Le magasin en briques et résidence à 3 étages, désigné par le No 182 de la rue Royale et formant le coin des rues Royale et Ste-Anne. Le lot mesure 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur et face à la rue Ste-Anne de 81 pieds 2 pouces. Les améliorations et sub-divisions étant les mêmes que celles des propriétés ci-dessus décrites. Il a est occupé qu'en partie par Mme Grefloust à raison de $360 par an, également sans bail.

6° La maison en briques à 3 étages désignée par le No 20 de l'allée St-Antoine, vis-à-vis de la place de la Cathédrale. Le terrain mesure 18 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à l'allée St-Antoine sur 41 pieds 5 pouces de profondeur, elle contient 2 chambres à chaque étage avec cour carrelée, hydrant, etc.

7° La maison en briques à 3 étages désignée par le No 22 de l'allée St Antoine. Le lot mesure 18 pieds 4 pouces de face à l'allée St Antoine sur 41 pieds 5 pouces de profondeur et contient les mêmes agréments que la maison No 20.

8° La maison en briques à 3 étages No 24 de l'allée St-Antoine contenant 2 chambres à chaque étage avec hydrant, cour carrelée, etc. Le lot mesure 18 pieds 5 pouces de face à l'allée St-Antoine sur 41 pieds 5 pouces de profondeur.

9° Le magasin en briques à deux étages avec mansarde, désigné par le No. 42 de la rue Ste-Anne. Le lot mesure 27 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 66 pieds et un petit morceau dans le fond de 4 pieds 8 pouces sur 12 pieds 10 pouces.

10° Le magasin en briques et résidence à deux étages avec mansarde touchant à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain mesure 27 pieds de face à la rue Ste Anne par 78 pieds 10 pouces de profondeur. Les étages inférieurs des Nos. 42 et 44 de la rue Ste Anne sont occupés par M. Bouché, entrepreneur de pompes funèbres à raison de $14 par mois sans bail et les étages supérieurs par les corps dont les loyers sont payés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

11° La maison en briques à deux étages, magasin au rez-de-chaussée, désignée par le No. 46 de la rue Ste Anne. Le terrain mesure 37 pieds, 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 75 pieds 10 pouces de profondeur. Le second étage renferme 4 chambres, dans la bâtisse principale, une cuisine à deux étages, en arrière, séparée du corps de logis, ayant deux chambres à chaque étage, cour pavée de dalles, hydrant, etc., loués par la ville seulement sans bail.

Les descriptions et les dimensions de la propriété sont données sur le plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 février 1880 qu'on peut annexer à l'acte de transfert des ventes à la date [illegible].

En égard à sa proximité de la cathédrale et des maisons de cour et du grand marché français, cette propriété sera toujours de la valeur. Convenablement réparée avec quelques améliorations modernes elle pourra être comptée parmi les propriétés qui ont le plus de valeur et qui rapportent le plus en cette ville.

L'attention des capitalistes est particulièrement appelée sur cette vente qui peut être considérée comme un placement des plus avantageux.

Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets à 1 et 2 ans garantis par des hypothèques spéciales, lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en percevoir le montant.

Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets, les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Ils devront en outre payer comptant les frais d'assurance et la commission à l'encanteur pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave de Armas, notaire.

28 et 29 fev—6, 7,13,14,20 à la vente.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix dans le 1er et le 2me Districts.

Le Magasin en briques à trois étages, No 70 rue de la Commune, entre Magasins et Tchoupitoulas.

Les deux Maisons de résidence et Magasins en briques, à trois étages, No 144 et 146 rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse.

Vente certaine du consentement des parties intéressées pour satisfaire un jugement.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique, du consentement des parties intéressées, pour satisfaire un jugement, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1° Le magasin en briques, à 3 étages, désigné par le No 70 rue de la Commune, dans le carré borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Magasins et Gravier. Le terrain mesure 25 pieds de face rue de la Commune sur 85 pieds de profondeur. Il est à proximité des grands magasins de MM. Albert Baldwin & Co, Zuberbier & Behan, et dans le centre d'un quartier commercial établi depuis nombre d'années.

Le magasin est connu comme l'emplacement commercial de MM. Vinard et Cie, successeurs de Ed. Voorster, agent pour la vente des célèbres bières Anheuser et importateur de produits chimiques étrangers, etc., sans bail.

2° Les deux maisons de résidence et magasins à trois étages en briques solidement construites et centralement situées, désignées par les Nos 144 et 146 rue Royale, dans le carré borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre. Les terrains mesurent, chacun, 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face rue Royale sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ainsi que les trois maisons de résidence et magasins en briques à trois étages, superbement construits et arrangés confortablement, désignés par les Nos 144 et 146 rue Royale.

La partie supérieure du No 146 est connue comme la demeure du Dr. Isidore Labatut et le rez-de-chaussée comme le bureau de M. Edouard Bermudez. La partie inférieure du No 144 est occupée par M. Octave de Armas, notaire, dont le bureau y est établi depuis nombre d'années. La partie supérieure, avec la porte cochère, est louée jusqu'au 30 septembre 1880.—De plus amples renseignements seront fournis à la vente.

Cette propriété est comptée parmi les meilleures comme résidence à cause de son quartier respectable et central dans le deuxième district.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, selon l'option des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets garantis par hypothèques spéciales et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et en outre le paiement comptant la commission de l'encanteur et les frais d'annonces. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs au moment même de l'adjudication. Les actes de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

7mars—7,9,13,14,20,21,27,28 avril, au 3

Excellent emplacement pour batir, Et une maison en briques à un étage, rue des Remparts, près Esplanade

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 rue du Camp.— SAMEDI, 20 mars 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan

Cet excellent emplacement à bâtir et la maison en briques à un étage, pour magasin et résidence, formant l'angle N. E. des rues Remparts et Quartier, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Esplanade et Quartier. La propriété comprend presque la moitié de toute la façade de la rue des Remparts, entre Esplanade et Quartier, mesurant 78 pieds, 1 pouce, 1 ligne de face à la rue des Remparts, sur une profondeur et façade sur la rue du Quartier de 64 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent et consistant en une maison en briques à un étage avec cuisine solidement construite, désignée par le No 306 Remparts. Le voisinage est un des plus agréables de cette rue populaire, et la propriété est aussi désirable, comme location d'affaires, que comme résidence de choix.

Conditions.- Un tiers ou plus comptant et le reste à deux ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur avec les clauses habituelles de 8 0/0 par an d'intérêt; 5 0/0 honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance, paiement par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur devra en outre payer comptant les frais d'encanteur pour annonces et la vente de la propriété.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. A. Bienvenu, notaire.

6 mars—6, 7, 13, jusqu'à vente.

PAR A. & L. LEVY.

Grande vente à crédit et sans réserve de Marchandises étrangères et du pays, consistant en

Un assortiment complet de Essuie-mains en soie et coton, serviettes, mouchoirs toile et coton, nansou blanc, [illegible], tarlatanne, bobinet de toutes largeurs, coutils, toile grise et blanche, toile d'Irlande, crash, tule, devants de chemises, mouchoirs madras, bas anglais, américains et allemands, mousseline de laine noire, alpaca.

—Aussi—

575 lots brodequins du dernier genre.

PAR A. & L. LEVY, ALEXANDER LEVY, Encanteur—MERCREDI, 17 courant, à 10 1/2 heures a. m., à leur salle d'encan No 10 rue de Chartres, il sera vendu les marchandises ci-dessus mentionnées et tout récemment importées par les derniers arrivages d'Europe à des conditions libérales de crédit.

Conditions—A la vente.

14 mars - 14 au 17 incl

PAR H. STERN & CO.

535 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu LUNDI, 15 mars 1880 à 11 heures du matin à leur nouvelle salle d'encan No 35 rue de Chartres—

535 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment.

Conditions à la vente. 14mars—

PAR D. E. MORPHY & SON.

Couteaux de table et Fourchettes, Serrures, etc.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur — Il sera vendu, MARDI, 16 mars 1880, à 11 1/2 heures du matin, à notre salle d'encan Nos 108 et 110 rue des Magasins—

1023 douzaines Couteaux de tables et couteaux et fourchettes.

65 douzaines Serrures, Cadenas, Boutons et Loquets.

Conditions—Comptant. 14 mars—2f

PAR S. GUINAULT.

GROCERIES

PAR S. GUINAULT, encanteur, MARDI, 16 mars 1880—Il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Erato et Baronne,

Le fonds d'un magasin de groceries.

Conditions—Comptant. 14 mars—2f

Magnifiques Vaches laitières créoles.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Passage de la Bourse et Bienville — LUNDI, 15 mars 1880. Il sera vendu, à 11 heures du matin à l'enseigne de l'avenue Hagan et de la rue Bienville, à l'écurie du Mimi Delord—

25 belles vaches laitières, une vingtaine avec veaux et le balance sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $150, comptant; et au-dessus de $150, six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

12 mars -

PAR C. E. GIRARDEY.

Bonne propriété foncière de ville, connue, tant, de l'avis de tout le monde, un excellent placement.

Grande vente de Propriétés de valeur et augmentant journellement de prix, situées des deux cotés de la rue du Canal, et des rues de la Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Bandin, Cayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexander, St John et St James, sur la ligne du chemin de fer de ville, et du chemin de fer à vapeur de la rue du Canal et près de la résidence princière de M. W. A. Bell, et l'église récemment construite du Sacré-Cœur.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux 31 rue du Camp. — JEUDI, 8 avril 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, pour une liquidation les propriétés suivantes dont la valeur a beaucoup été tous les jours.

1° Trente-trois terrains de valeur, propres à bâtir, comprenant tout l'îlet, moins trois terrains, borné par les rues Broad, White, Banks et Bandin, bien remblayés et entourés de barrières, avec les rues Broad et Commune coquillées et a trois-lieux du chemin de fer des rues Canal et Commune et à un îlet de l'Hôpital de Marine des Etats-Unis. Ces terrains sont excellents comme emplacement à affaires ou pour résidences et établissements de manufacture.

2° Vingt-huit terrains propres à bâtir, comprenant tout l'îlet borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Dupré, Cayoso, Gasquet et Palmyre. Ces terrains très élevés sont entourés de barrières.

4° Vingt-six terrains de choix propres à bâtir, comprenant l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Alexander et Napoléon. Ils sont bien remblayés et entourés de barrières avec en outre deux jolis cottages en bois fini-antique à la rue du Canal. Les trottoirs sont plantés d'arbres dont l'ombre et les terrains qui mesurent sont cultivés en jardins. L'accès de ces propriétés, de chaque coté de la rue du Canal, est habité par des familles respectables. Elles sont elles aussi en face de la magnifique résidence de Senor Martin Escobal.

5° Ce splendide site pour résidence et les terrains de choix sur lesquels on peut construire, rue du Canal et comprenant un carré entier moins trois terrains, borné par les rues Canal, Solomon, St-James et St-John. Cette propriété est parfaitement située pour des résidences et particulièrement améliorée d'une haute construction. C'est le troisième carré au-dessous de la résidence princière de M. W. A. Bell.

6° Vingt-deux lots de terre comprenant le carré entier borné par les rues Banks, Bandin, Clark et Gasquet.

7° Vingt huit lots de terre comprenant le carré borné par les rues Banks, Palmyre, Napoléon et Solomon.

8° Vingt six lots de terre formant le carré borné par les rues Banks, Palmyre, Genois et Telemaque, à moins d'un carré de la résidence princière de M. W. A. Bell.

Les personnes ne possédant que de faibles moyens et voulant faire l'acquisition de sites pour y faire bâtir, et avoir jardin et vacherie devraient mettre à profit cette occasion de spéculer [illegible] d'argent plus avantageux que l'achat d'une propriété située sur notre avenue de plus en plus avenue de la Nouvelle-Orléans, le [illegible]. Les facilités de parcourir cette avenue du fleuve au lac par son chemin coquillé, le char à cheval ou à vapeur sont des avantages qui devront tôt ou tard en faire valoir.

Voir les plans pour les dimensions détaillées de la propriété qui sera vendue au gré des acquéreurs.

Conditions—Un quart ou plus du prix d'adjudication comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur portant toutes clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14, 15, 20, 21, 27, 28 et 3 avril à la vente.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 41,771.

Charles H. Culbertson et als. vs. J. P. E. Devenport, tuteur.

Pour effectuer un partage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 91 rue Royale—Il sera vendu, SAMEDI 27 mars 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 4 février 1880 et signé le 9 février 1880.

Un certain morceau de terre de forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, servitudes et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Grands Hommes, Royale ou Casacalvo, Mandeville et Marigny, décrit d'après un plan par A. de Armas, voyer, en date du 15 septembre 1874, et annexé à l'acte de vente par la succession de T. C. Culbertson à Mme E. K. Culbertson, passé pardevant G. Le Gardeur, jr., notaire, 6 avril 1876, et mesurant en mesure américaine, comme suit à savoir: commençant à une distance de cent vingt sept pieds dix pouces sept lignes du coin des dites rues Marigny et Dauphine, le dit morceau de terre a une première profondeur de cent vingt sept pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne perpendiculaire à la dite rue Dauphine, puis se rétrécissant à angle droit sur la rue Mandeville sur une ligne mesurant dix pieds onze pouces sept lignes, puis tournant à angle droit sur la rue Royale, une seconde profondeur de cinquante-trois pieds dix pouces trois lignes sur une ligne parallèle avec les rues Marigny et Mandeville, puis tournant à angle droit sur la rue Mandeville, quarante huit pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne de profondeur dans le fond sur une ligne parallèle aux rues Royale et Dauphine; puis allant à angle droit sur la rue Dauphine sur une ligne parallèle aux rues Marigny et Mandeville, dix-huit pieds un pouce, trois lignes; puis tournant à angle droit sur la rue Marigny sur une ligne parallèle aux rues Dauphine et Royale, trente deux pieds, cinq pouces trois lignes; puis tournant à angle droit sur la rue Dauphine sur une ligne parallèle aux rues Marigny et Mandeville dix huit pieds trois pouces, puis tournant à angle droit sur la rue Mandeville sur une ligne parallèle aux rues Dauphine et Royale, trente-deux pieds cinq pouces trois lignes, puis tournant à angle droit sur la rue Dauphine sur une ligne perpendiculaire et allant à la rue Dauphine, cent quarante cinq pieds quatre pouces cinq lignes et puis tournant à angle droit sur la rue Marigny sur le point primitif, cinquante neuf pieds cinq pouces de face à la rue Dauphine.

Divisé pour la vente, comme suit, à savoir: Le lot A mesure cinquante-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Dauphine par cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ce lot comprennent une grande maison en bois à un étage avec mansarde, recouverte en ardoises, divisée en trois corps de logis, ayant chacun trois chambres au rez-de-chaussée et deux dans la mansarde, et une cuisine ayant deux chambres, cave et lieux d'aisance; tuyaux de gaz avec appareils dans toute le corps de logis principal.

Le lot B, en arrière du lot A, mesure 17 pieds 8 pouces sur les lignes parallèles à la rue Marigny sur 48 pieds 5 pouces 1 ligne sur les lignes parallèles à la rue Dauphine.

Le lot C, en arrière du lot B, mesure 18 pieds 3 pouces sur les lignes parallèles à la rue Marigny sur 15 pieds 11 pouces et 6 lignes sur les lignes parallèles à la rue Dauphine.

Le lot D, en arrière du lot C, mesure 18 pieds 11 pouces 3 lignes sur les lignes parallèles à la rue Marigny, sur 48 pieds 5 pouces 1 ligne sur les lignes parallèles à la rue Dauphine.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons à la convenance des vendeurs avec intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le paiement d'une partie ou de la totalité des billets. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux vendeurs.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 fév—21, 28—mars 6,13,20,27

L'Abeille [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUV[illegible]
DIMANC[illegible]

Les Etats-[illegible]

[illegible]

FEUI[illegible]

LE [illegible]

BRAVE[illegible]

M. EDM[illegible]

[illegible]